

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2024

---

HAUT CONSEIL DE STABILITÉ FINANCIÈRE - (N° 2091)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CF30

présenté par

M. Lefèvre, Mme Hai, M. Jean-René Cazeneuve, M. Amiel, M. Causse, M. Da Silva,  
Mme Decodts, M. Dirx, Mme Dupont, Mme Errante, M. Giraud, M. Holroyd, M. Labaronne,  
M. Lacresse, M. Lauzzana, Mme Le Grip, M. Margueritte, Mme Alexandra Martin (Gironde),  
M. Masségia, M. Mournet, M. Reda, M. Roseren et M. Sitzenstuhl

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 2, après le mot :

« peuvent »,

insérer les mots :

« , à titre exceptionnel, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte-même.